

Compte-rendu du premier conseil d'école 2021-2022 du jeudi 18 novembre 2021

Ouverture de séance : 18h30

Secrétaire de séance : Mme Pupet, professeur des écoles

Présents : Le représentant de la mairie : Mme Rey-Dorène, adjointe

Les représentants des parents d'élèves : Mme Sergent, Mme Hinfray, M. Lepetit, Mme Vernet

L'équipe enseignante : Mme Hamelin Karine, directrice, Mme Osmond Mélanie, Mme Tchobo Amélie, Mme Segovia Florence, Mme Montaufray Céline, Mme Pupet Patricia,

Excusés M. Le Granché, Inspecteur de l'Education Nationale

Mme Zekri, Mme Zanetti, Mme Alexandre, Mme Vignon, représentantes des parents d'élèves

- ordre du jour :
1. Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle
 2. Les effectifs de l'école
 3. Le règlement intérieur
 4. La sécurisation des espaces
 5. Le protocole sanitaire
 6. Les travaux
 7. Le plan Non au Harcèlement
 - 8. Le projet d'aménagement de la cour de récréation de la maternelle
 9. Les projets de sorties, spectacles, rencontres sportives
 10. Présentation des comptes de la coopérative
 11. Questions et informations diverses

1-Présentation des membres du conseil d'école et de leur rôle :

Les résultats des élections des représentants des parents d'élèves : Les élections se sont déroulées le vendredi 8 octobre 2021. Le nombre de votants est de 110 pour 182 inscrits. Le taux de participation a été de 60,44%. C'est un taux en hausse par rapport à 2020, taux de 48 %, Les parents candidats étaient regroupés sur une liste donc 6 titulaires et 3 suppléants ont été élus.

Les membres du conseil:

Les articles 17-18 et 20 du décret n°90-788 du 6 septembre 1990 définissent les modalités du conseil d'école. Ces articles sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique du conseil d'école.

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

Les représentants de la mairie : Monsieur le Maire : Monsieur Laurence et ses conseillers municipaux Mme Rey Dorène chargée des actions scolaires et périscolaires et M. Legros chargé des travaux dans les bâtiments.

L'équipe enseignante : Madame Hamelin Karine, directrice de l'école et enseignante titulaire de la classe de CM1-CM2 déchargée le vendredi par Madame Blétel Manon, Madame Ségovia Florence enseignante titulaire de la classe de CP, Madame Montaufray Céline, enseignante titulaire de la classe de MS-GS, Madame Tchobo Amélie, enseignante titulaire de la classe de CE1-CE2, Madame Osmond, enseignante titulaire de la classe de TPS-PS-MS, Madame Pupet Patricia, enseignante titulaire de la classe de CE2-CM1.

Les représentants des parents d'élèves :

Les titulaires : Madame ZEKRI Meriem, parent d'élève de Reza en CE2 (Classe de Mme Tchobo)

Madame SERGENT Noémie , parent d'élève de Lucas en CM2 et Malo en CE1

Madame ALEXANDRE Nathalie, parent d'Arthur en CM1 (classe de Mme Pupet)

Monsieur LEPETIT Simon, parent d'Amédée en CM1 (Classe de Mme Pupet)

Madame HINFRAY Juliette, parent de Camille en CE2 (classe de Mme Pupet) et de Victor en GS

Madame VERNET Rafika, parent de Nahel en CE2 (classe de Mme Pupet) et d'Elissa en CP

Les suppléants : Monsieur L'Orphelin Franck, parent de Lucie en CM1 (classe de Mme Pupet)

Madame Zanetti Claire, parent de Pauline en CE1 et de Côme en MS (classe de Mme Montaufray)

Madame Vignon Cécilia, parent de Tilia et de Rosa en PS

L'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription de Saint Lô Nord : Monsieur Le Granché Stéphane est excusé.

La présidence:

La présidence est assurée par la directrice qui établit l'ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres et anime le conseil. La présidente, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Elle a la responsabilité du compte- rendu avec le ou la secrétaire.

Les réunions :

Le conseil d'école est constitué pour une année jusqu'au renouvellement de ses membres, c'est à dire jusqu'aux prochaines élections des représentants en octobre 2022.

Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours qui suivent la proclamation des résultats des élections des parents d'élèves. Deux autres réunions auront donc lieu dans le courant des mois de mars et de juin. Il peut également être réuni à la demande de la directrice, du maire ou de la moitié de ses membres.

Les dates et les horaires des conseils d'école sont déjà fixés : **le jeudi 10 mars 2022 et le jeudi 16 juin 2022 de 18h30 à 20h30 à la mairie.**

Les missions du conseil d'école :

Sur proposition de la directrice, le conseil d'école :

- v Vote le règlement intérieur de l'école
- v Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire (revoté durant l'année 2020-2021)
- v Donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école :
 - Les actions pédagogiques entreprises pour réaliser les objectifs nationaux
 - L'utilisation des moyens alloués à l'école
 - Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
 - Les activités périscolaires
 - La restauration et l'hygiène scolaire
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- v Adopte le projet d'école
- v Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- v Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école
- v Reçoit une information sur :
 - Les principes de choix de manuels scolaires ou de matériels pédagogiques divers
 - L'organisation des aides spécialisées

Les comptes rendus :

Un compte rendu sera distribué à chaque membre du conseil et un exemplaire envoyé à l'IEN. Il ne sera pas distribué aux familles mais il sera mis sur le site de l'école et envoyé via l'ENT.

2-Les effectifs de l'école

A la rentrée de la Toussaint: 127 élèves sont inscrits, les effectifs sont en baisse.

La répartition en 6 classes :

TPS-PS-MS – Mme Osmond : 20 élèves dont 4 TPS, 10 PS et 6 MS

MS-GS – Mme Montaufray : 24 élèves dont 8 MS et 16 GS

CP – Mme Segovia : 15 élèves

CE1-CE2 – Mme Tchobo: 22 élèves : 16 CE1 et 6 CE2

CE2- CM1 - Mme Pupet : 23 élèves dont 12 CE2 et 11 CM1

CM1-CM2 – Mme Hamelin : 23 élèves dont 7 CM1 et 16 CM2.

Pour la rentrée 2022, la prévision d'effectif transmise au service de L'inspection académique est de 12 PS.

3 -Le règlement intérieur :

Le règlement intérieur de l'école a été élaboré à partir du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, diffusé en mars 2016 et tient compte de la spécificité de l'école.

Deux annexes au règlement départemental sont ajoutées, une concernant l'instruction obligatoire des enfants de trois ans et l'autre la charte de la laïcité.

Des points particuliers :

Dialogue avec les familles :

-une réunion de rentrée d'école (16/07) et une réunion de rentrée par classe ont été organisées à destination des familles pour expliquer le fonctionnement de l'école et des classes. Des réunions individuelles soit à la demande de l'enseignant ou des familles et des réunions avec la directrice peuvent aussi s'organiser dans le courant de l'année scolaire.

-Communication du livret scolaire (Livréval) du CP au CM2 est consultable sur le site de l'école. Les familles ont reçu ou vont recevoir un code pour y accéder. Le livréval est diffusé à des périodes de l'année définies :

en PS-MS : une fois en fin d'année,

du GS au CM2 : deux fois (fin janvier et fin juin). Il est distribué en version papier.

Une information sur l'accès des parents au livréval et au LSU (livret scolaire unique qui suit l'élève du CP au collège inclus) sera donnée via la messagerie de ONE (accès, code, pérennité du code d'accès...) par Mme Hamelin.

-Les médicaments sont interdits à l'école même sur le temps du personnel de la mairie. Les parents doivent éviter de mettre les enfants quand ils sont malades sinon il y a un risque de contagion au niveau de la classe et de l'école. Les enseignantes ou le personnel de la mairie peuvent appeler une famille afin qu'elle récupère un enfant malade ou blessé.

Les dispositions particulières :

Les bijoux et les jouets sont vivement déconseillés.

Les animaux domestiques sont interdits dans l'enceinte de l'école, même tenus en laisse ou dans les bras.

Lors du conseil d'école du jeudi 9 novembre 2017, celui-ci avait voté pour qu'un réflexe citoyen de ne pas fumer au niveau des portails d'entrée soit respecté.

La signalisation (panneau de sens interdit) demandée lors des conseils d'école de l'année scolaire 2016-2017 indique qu'il est interdit aux usagers sauf services publics d'emprunter la voie menant jusqu'au parking avec son véhicule.

Les enfants de 6 ans et plus peuvent repartir seul de l'école. Il est toutefois demandé aux parents une trace écrite indiquant leur accord de laisser partir l'enfant.

Dans le règlement intérieur est mentionné un tableau d'organisation des surveillances de récréations. Il est affiché à l'intérieur de l'école. (Les enseignantes, du fait des récréations décalées et pour permettre à chacune de ne pas être seule en cas de besoin pour soigner un enfant par exemple, sont toutes de surveillance à chaque récréation de leur classe.

Le plan Non au Harcèlement n'est pas encore cité dans le règlement car nous attendons les changements qu'apportera la DASEN de la Manche (personne habilitée à changer le règlement intérieur départemental).

Vote à l'unanimité.

Le règlement intérieur et ses annexes sont disponibles sur le site de l'école dans la rubrique informations générales. Un engagement de respecter le règlement intérieur et ses annexes sera distribué aux familles.

4 -La sécurisation des espaces

Un Plan Particulier de Mise en sûreté est opérationnel depuis quelques années. Chaque année, un exercice est effectué avec les enfants. Lors de cet exercice, seuls les élèves du CP au CM2 sont informés de la nature du risque. La situation évoquée est fréquemment celle d'un accident au carrefour et que les pompiers nous demandent de rester enfermés le temps qu'ils évacuent un camion transportant des matières dangereuses. C'est un plan qui va décrire étape par étape toutes les missions du personnel enseignant, le matériel à avoir, le lieu de mise en sécurité des élèves et du personnel communal (ATSEM).

L'année dernière était prévu un exercice à l'échelle départementale pour activer les chaînes téléphoniques entre les écoles. Il n'a pu se faire en raison du contexte sanitaire. Pour cette année, nous ne savons pas encore si il se fera à nouveau à l'échelle départementale. (échelle départementale : en cas de problème à la centrale nucléaire) .

En cas d'exercice PPMS, les enseignantes doivent pouvoir être joignables sur leur téléphone portable personnel en cas de sortie de la classe à ce moment-là (EPS...).

Le plan vigipirate est toujours en vigueur et est renforcé. Depuis la rentrée 2016, les portails et portes sont fermés sur le temps scolaire. Des visiophones ont été installés auprès du portail de l'école élémentaire et de la porte d'entrée de l'école maternelle. Les récepteurs sont au niveau de l'entrée de la classe de Mme Hamelin et dans la classe de Mme Osmond.

Un exercice « se cacher » a été réalisé le jeudi 7 octobre 2021. Pour les CP et CE1-CE2 de Mme Tchobo les élèves se sont cachés dans la cantine. L'objectif est de faire identifier aux enfants la sonnerie du système, de comprendre qu'il faut se confiner et de faire le silence absolu. Du côté des maîtresses, elles doivent éteindre les lumières, fermer la porte à clé et communiquer par le biais des téléphones portables.

Les enseignantes sont vigilantes à ce que les exercices organisés dans le cadre du plan vigipirate ne soient pas anxiogènes.

Les exercices incendies: 2 exercices dans l'année: 1 quelques jours après la rentrée, le 1er exercice a eu lieu le vendredi 17 septembre. Les élèves ont été informés et 1 deuxième inopiné en janvier sera réalisé par Monsieur Poignavant

5 -Le protocole sanitaire:

Depuis le lundi 15 novembre 2021, les élèves sont contraints à porter le masque en intérieur. Nous sommes repassés en niveau 2.

Une note d'information a été distribuée aux familles à la rentrée 2021.

Les mesures prises à l'école sont :

les entrées et les sorties sont décalées pour limiter le brassage des familles

Les récréations sont décalées et des espaces sont définis pour limiter le brassage des élèves.

Le port du masque est obligatoire à partir du CP.

Les élèves de cycle 2 vont à la salle polyvalente après leur repas pour éviter les brassages avec les autres cycles.

Les parents ne sont pas autorisés à entrer dans l'établissement sauf pour les rendez-vous, ils doivent être masqués et du gel hydroalcoolique est à leur disposition.

Les enseignantes disposent de lingettes pour désinfecter le matériel utilisé par les élèves (vélos, ballon...)
Les tables individuelles des élèves sont bien séparées dans les classes.
Les classes sont aérées le matin, pendant les récréations, le midi et le soir.
Les sanitaires sont désinfectés le midi.

6 -Les travaux :

-Les sanitaires des maternelles : les deux classes maternelles ont accès aux nouveaux sanitaires par l'intérieur. Des cloisons permettent aux enfants un peu d'intimité.

-L'ancien dortoir a été transformé en toilettes pour le cycle 2 (CP-CE1-CE2) et des toilettes adultes et PMR y ont été ajoutés.

La totalité des travaux a coûté environ 20 000 euros. Il reste les peintures à faire.

L'équipe enseignante est très satisfaite et remercie au nom des enfants et en leur nom la mairie.

7. Le plan Non au harcèlement

a) Présentation du plan et définition du harcèlement :

L'article R.421-20 du code de l'éducation prévoit la mise en place d'un plan de prévention des violences, incluant un programme d'action contre toutes les formes de harcèlement, dans tous les établissements scolaires.

L'article D.411-2 du code de l'éducation indique également que le conseil d'école doit entreprendre des démarches de prévention des violences et du harcèlement.

Selon la circulaire n°2013-100 du 13/08/2013, un élève est victime de harcèlement lorsqu'il est soumis de façon répétée et à long terme à des comportements agressifs visant à lui porter préjudice, le blesser ou le mettre en difficulté de la part d'un ou plusieurs élèves. Il s'agit d'une situation induisant une souffrance psychologique, qui se répète régulièrement.

Le harcèlement se fonde sur le rejet de la différence et sur la stigmatisation de certaines caractéristiques :

- l'apparence physique (poids, taille, couleur de cheveux...)
- le sexe (garçon efféminé, fille jugée trop masculine...)
- un handicap (physique, psychique ou mental)
- un trouble de la communication (bégaiement)
- l'appartenance à un groupe social ou culturel particuliers
- des centres d'intérêts différents

Il est important d'objectiver les situations de harcèlement potentiel qu'il faut savoir repérer et identifier.

C'est l'affaire de toute la communauté éducative : équipe enseignante ; IEN ; psychologue, infirmier, médecin scolaire ; agents municipaux ; parents d'élèves ; mais aussi élèves.

L'ensemble des adultes de l'école doit être informé en cas de harcèlement entre pairs (personnels de la cantine et des temps périscolaires) . L'appui de l'IEN et du référent harcèlement départemental ou académique peut être sollicité, ainsi que celui de la mairie.

Il revient donc aux adultes – équipe éducative, personnel intervenant sur le temps périscolaire, famille – de croiser leurs regards, afin de mieux observer les différentes situations dans lesquelles se trouve l'enfant et son comportement.

b) Les actions préventives menées à l'école :

Pour les petits en maternelle, les enseignantes travaillent sur la libération de la parole, encouragent à venir

parler à l'adulte et mettent l'accent sur l'empathie. Une place à la victime est mise en avant.

En CP, l'enseignante travaille sur l'adage « je ne fais pas aux autres ce que je n'ai pas envie qu'on me fasse ».

En CE1-CE2-CM1- CM2, les enseignantes travaillent à partir des messages clairs : faire comprendre qu'il faut s'expliquer clairement et s'écouter entre pairs. Avant de passer devant l'adulte, les enfants gèrent le conflit.

La classe de CE2-CM1 propose l'installation d'un banc de l'amitié, celui qui se sent seul peut mettre en valeur cette solitude et les autres élèves peuvent y remédier.

Classes de CE1 au CM2 : tous les ans, mise en place du conseil de classe où les élèves peuvent porter plainte et discuter entre eux afin de trouver des solutions.

La classe de CE2-CM1 travaille aussi à partir de vidéos et d'affiches pour mieux comprendre ce qu'est le harcèlement et comment y mettre fin si le cas se présente.

La classe CM1-CM2 a participé à la journée non au harcèlement le jeudi 18 novembre 2021. Les élèves ont écrit aux parents de l'école .

c) Procédure en cas de harcèlement à l'école :

L'élève victime ou un de ses parents doit informer son enseignante qui informera la directrice. Les parents peuvent aussi informer la directrice qui prendra en charge la situation selon le protocole de traitement des situations de harcèlement dans les écoles : recueillir le témoignage de la victime, des témoins, avec l'auteur présumé et avec les parents et décider des mesures de protection pour la victime et des mesures de punitions, sanctions ou de réparations pour l'auteur. La directrice informera l'IEN de la situation.

Mme Hamelin précise que l'école de Saint-Georges Montcocq n'a connu qu'un seul cas de harcèlement avéré sur lequel elle a du intervenir en 10 ans.

Les élèves de CM2 s'inquiètent cependant pour leur entrée au collège à cause de l'histoire des élèves nés en 2010 qui ont été embêtés (il y a eu très peu de cas au collège Lavalley, l'équipe éducative étant intervenue rapidement).

8-le projet d'aménagement de la cour de récréation

Ce projet concerne 4 écoles pilotes de la Manche : Saint-Georges-Montcocq, Saint Germain le Gaillard, et 2 écoles de Coutances.

Le mercredi 24 novembre, nous aurons une réunion avec les partenaires.

Mme Hamelin a reçu un devis pour le mur d'escalade auprès de l'entreprise Pyramide : 11 000 euros sans le tapis de réception. Mme Rey-Dorène, s'est renseignée depuis et a trouvé chez le même fournisseur, des plaques à fixer au mur avec des prises déplaçables, pour quelques centaines d'euros. Mme Hamelin va recontacter le prestataire.

L'école est dans l'attente du devis pour le débitumage auprès de l'entreprise Fossey-Leblond. La mairie aurait le droit à une subvention d'une hauteur de 80% du montant mais ceci serait sous condition de la superficie à débitumer.

Mme Hamelin a contacté l'association Enerterre pour la construction d'une cabane pour ranger les vélos. C'est une association qui restaure des bâtiments en torchis. Enerterre serait quand même intéressée par la construction de la cabane pour la cour maternelle même s'il ne s'agit pas d'une rénovation.

9-les projets de sorties :

Les sorties culturelles :

-
Dans le cadre des rendez-vous soniques, les classes de TPS-PS-MS et MS-GS ont été voir le mardi 9 novembre 2021 un spectacle intitulé Mount battu là-haut au musée. C'était poétique.

Les classes de TPS-PS-MS- GS iront le 25 novembre au théâtre voir Ficelle et le 25 avril pour voir Hihahutte. Ils iront voir Mon premier ciné-concert dans le cadre des JMF le 4 mars.

Les classes de CP-CE1- CE2 iront voir le 3 mai Des rêves dans le sable.

Les classes de CE2-CM1-CM2 iront voir un spectacle Et après c'est quoi ? Le 28 janvier

Il n'est pas possible d'utiliser les chèques kiosk pour une sortie scolaire.

Les jardins familiaux : les classes de CE2-CM1 et CM2 rencontrent M.Mauduit et M Auvray pour découvrir les jardins familiaux pour relancer le jardin et la serre.

Sortie avec nuitée 2 nuits 3 jours du lundi 23 mai au mercredi 25 mai au centre de Montmartin pour les classes de CE2 – CM1-CM2, 2 séances de char à voile. Une participation de 60 euros aux familles. L'APE participe ainsi que la coopérative de l'école. La mairie paye le transport.

Projets planètes Manche pour les classes de CP et CE1-CE2

Projet CP: jardin des 5 sens : le coût est de 2 647 €. La subvention départementale est de 1 345,60€. 7 demi-journées d'animation : découverte de l'arbre de la haie et de la cour, confection d'une cabane en osier tressé, visite d'une haie bocagère de proximité, étude du jardin potager, herbacé et floral, confection d'un mur végétalisé.

Projet CE1-CE2 : Ambassadeurs des petites bêtes de ma cour et de mon monde. 6 demi-journées : le coût est de 1 748€, la subvention départementale est de 1 066,40 € : installation d'un vivarium et d'un lombricarium, d'une maison à insectes, visite d'une mare pour voir les ressemblances et différentes des animaux terrestres et aquatiques.

Les rencontres sportives :

la classe de MS-GS participera au maternathlon

CE2-CM1 et CM1-CM2 : rencontre sécurité piéton

CE1-CE2 : rencontre danse.

10 – Présentation des comptes de la coopérative

La situation du compte au 31 octobre 2021 est de 8 474,88 €.

Mme Hamelin soumet au vote: est -ce qu'on peut demander aux familles qui ne font pas de dons à la coopérative une participation de 2 € pour les sorties ?

Le conseil propose de faire plutôt passer aux parents une “facture éducative” qui ne sera pas à régler par les parents mais qui servira d'indication du coût de chaque place payée par l'école ainsi que la mairie. Ceci pour rappeler que chaque sortie a un coût sans stigmatiser les familles qui ne versent pas de don à la coopérative.

L'équipe enseignante remercie l'APE et les mairies de Saint Georges Montcocq et Rampan pour les subventions accordées. Remerciements aussi aux parents pour leur don.

Mme Hamelin a écrit à la mairie du Mesnil Rouxelin pour obtenir une subvention.

11 Questions et informations diverses :

Les questions des parents :

Cantine et temps périscolaire :

- s'agissant des repas de la cantine, je voudrai savoir qui les prépare : est-ce une régie de la mairie, est-ce un prestataire extérieur? Et qui élabore les menus : est-ce une commission de la mairie, et des parents d'élèves y sont-ils invités?

Il s'agit d'un prestataire extérieur (API) basé à Mondeville. Les menus sont élaborés par une diététicienne. Api propose de choisir entre un menu standard et un menu végétarien. Le choix a été fait de prendre le menu standard avec des produits bio et un menu végétarien par semaine.

Les parents demandent si on peut changer de fournisseur, par exemple la cuisine centrale de Saint-Lô ou le collège Lavalley. Mme Rey-Dorène va se renseigner.

Il est demandé aux élèves de goûter de tout. Lorsque les élèves de cycle 1 arrive à la cantine, les entrées sont disponibles directement dans les assiettes, ceci pour gagner du temps et éviter aux enfants de devoir attendre.

- avant et après le repas pendant les pauses déjeuner comment les enfants s'occupent-ils, en particulier quand il pleut?

Les élèves de cycle 2 vont en salle de motricité, des jeux sont mis à leur disposition.
Pour ceux du cycle 3, ils vont sous les préaux et peuvent utiliser les jeux habituels.
Si les élèves ont une récréation du temps du midi pendant des averses, ils resteront en classe pendant la récréation de l'après-midi pour rester au chaud et faire des jeux de société.

Cantine: les parents présents demandent si la charte de la cantine sera bientôt faite.
Ils déplorent le manque de communication de la mairie concernant les changements de personnels, l'avancement de la charte.... Mme Rey-Dorène explique qu'un article dans le bulletin municipal est en cours d'écriture et tous les employés communaux travaillant à l'école ont été pris en photo.

Cantine: les élèves de cycle 3 arrivent parfois dans la cour à 13h30-35, ce qui n'est pas un soucis pour les enseignantes. Les enfants prennent plus leur temps pour manger et sont moins énervés en revenant de la cantine.

Chaque cycle va à la cantine avec la personne qui les a surveillés dans la cour. Ceci permet une continuité des 2 temps, et un roulement du personnel dans la cantine donc moins de fatigue.

Les parents présents demandent s'il est possible de venir voir sur le temps de la cantine. Mme Rey-Dorène explique que la commission cantine du conseil municipal refuse pour raisons d'hygiène.

Les parents présents expliquent qu'il est dommage d'avoir attendu le “départ en retraite” d'une employée communale” pour que cela se passe mieux à la cantine.

Temps scolaire:

Les parents demandent que le mot sur le paiement de la coopérative soit plus clair: En lisant ce mot, on peut penser que la coopérative est obligatoire et de 15 euros minimum. Elle n'est pas obligatoire, peut être versée à tout moment dans l'année et être du montant que l'on veut (en plus ou en moins). Elle permet cependant de payer les sorties, les spectacles, les bricolages de Noël, de fêtes des pères et des mères, des jeux pour la classe, du petit matériel de bricolage ...

La piscine aura lieu du mardi 25 janvier au mardi 29 mars : l'après midi

Mme Osmond remercie Mme Yver (maman de Célestin) pour avoir confectionner une nouvelle housse pour sa bibliothèque de classe.

L'aide aux devoirs est assurée par Julie pour les élèves du CE2 au CM2 et par Mme Ségovia pour les élèves de CP et CE1 et les CE2 de Mme Tchobo.

La chorale de Noël en décembre est annulée. Les enseignantes réfléchissent pour faire des vidéos et les diffuser sur POD. Un lien sera disponible sur la messagerie ONE.

Mme Hamelin remercie les membres du conseil d'école.
La séance est clôturée à 21h45.

La directrice

Mme Hamelin Karine

La secrétaire,

Mme Pupet Patricia